

LE PARISIEN 29/06/21

Le nouveau bac aura davantage de contrôle continu



LP/Philippe Lavieille

Hier, le ministre de l'Éducation a annoncé qu'il comptait, à partir de 2022, supprimer les épreuves communes pour créer de nouvelles modalités d'évaluation.

Bérangère Lepetit

Nouveau chantier à l'horizon pour le bac ! Hier, le ministre Jean-Michel Blanquer a donné les grandes pistes de réaménagement de l'examen, qui commenceront à entrer en vigueur dès 2022. Ces propositions du ministère, fruit d'échanges menés ces dernières semaines avec le comité de suivi de la réforme du lycée, suscitent déjà des inquiétudes du côté des organisations syndicales.

En clair, qu'est-ce qui va changer ? Le gouvernement ne veut pas supprimer les épreuves finales. Elles compteront toujours pour 60 % de la note finale, avec l'épreuve de philosophie et le grand oral inchangés. En revanche, le projet de Jean-Michel Blanquer vise à rénover le contrôle continu (qui représente aujourd'hui 40 % du bac) en supprimant les évaluations communes (dites « EC » ou « E3C »), comme indiqué dans nos éditions du 24 juin.

« Chacun va faire sa tambouille dans son coin »

Celles-ci, sortes de devoirs sur table à intervalles réguliers dans l'année en 1^{re} et en terminale (en langues vivantes, histoire-géographie, EPS ou encore enseignements scientifiques), pouvaient s'apparenter à des « examens déguisés » organisés tout au long de l'année. Elles représentaient 30 % du bac (les 10 % restants étant basés sur les résultats du bulletin scolaire).

Dès l'année prochaine, avec la suppression de ces épreuves communes, le contrôle continu ne prendra en compte que les notes de bulletin. Aux enseignants de 1^{re} et terminale dans

chaque lycée de définir la manière d'évaluer tout au long de l'année les lycéens. « L'esprit du nouveau baccalauréat inciterait chaque élève à s'impliquer toute l'année dans ses apprentissages », indique, dans une note, le ministère de l'Éducation, qui compte diffuser aux profs dès l'année prochaine des « repères nationaux » pour que soit préservée « l'égalité de traitement ».

Du côté des organisations syndicales, les avis sont très mitigés. « Le gouvernement demande qu'un travail collectif soit mené au sein de chaque établissement pour que les enseignants ne soient pas livrés à eux-mêmes dans cette nouvelle évaluation. Mais il va falloir dégager du temps en début d'année et proposer des indemnités à chacun, demande Claire Krepper, secrétaire nationale du SE-Unsa, en charge du dossier. Pour les enseignants, ce nouveau bac représente de grosses responsabilités. »

De son côté, Jean-Rémi Girard, du Snalc (Syndicat national des lycées et collèges), qui avait claqué la porte du comité de suivi, tempête contre un projet qui va « achever le baccalauréat ». « Le ministre va définitivement casser le diplôme, martèle-t-il. Chacun va faire sa tambouille dans son coin. Il va y avoir une pression pour ne pas mettre des notes trop basses et s'adapter, en fonction des établissements, au niveau des élèves. Nos collègues vont être plus que jamais soumis à la triple pression des élèves, des parents et de leur hiérarchie », déplore-t-il.

Ces craintes sont partagées au Snes-FSU, où Sophie Vénéitay, la secrétaire générale adjointe du syndicat, voit déjà poindre « le spectre d'un bac local qui aura une valeur différente selon que l'on vient d'une ville du 93 ou du centre de Paris ».

Autre nouveauté : l'ensemble des options retrouveront une place pleine et entière dans le contrôle continu, y compris les matières artistiques et les langues régionales comme le breton ou le basque. « Tous les enseignements optionnels seront évalués selon les mêmes modalités dans le cadre du contrôle continu », indique le ministère. Ces décisions seront à nouveau évoquées avec les syndicats le 8 juillet dans le cadre d'un Conseil supérieur de l'éducation (CSE) et doivent commencer à être appliquées dès la rentrée prochaine.